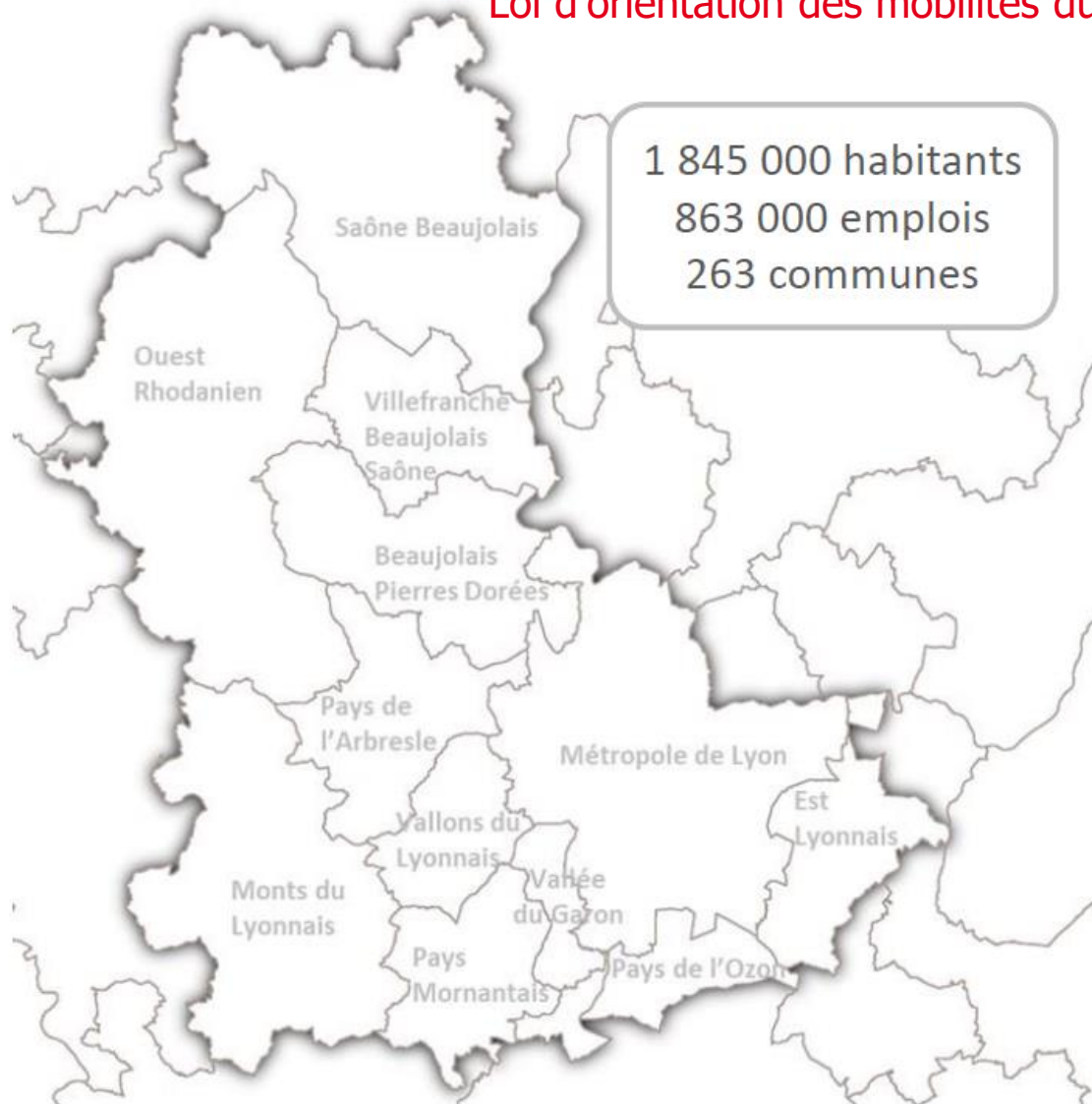


# Le Sytral devient l'autorité organisatrice des mobilités (AOM) des territoires lyonnais au 1<sup>er</sup> janvier 2022

Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 – Article 14



- 13 membres obligatoires de l'établissement public : la Métropole de Lyon, 11 EPCI et la Région
- Le ressort territorial de l'établissement public est celui de ses membres (hormis la Région)
- Soit
  - 59 communes de la Métropole de Lyon,
  - 194 communes du département du Rhône,
  - 7 de la Loire
  - 1 de l'Ain

# Les compétences de l'AOM des territoires lyonnais

- L'établissement est compétent pour tous les services réguliers, à la demande et scolaires sur son ressort territorial,
- Il met en place un comité des partenaires, élabore un plan de mobilité et peut lever le versement mobilité
- L'établissement public se voit confier des missions nouvelles
  - Coordination en matière d'information des usagers et de tarification des services de l'ensemble des mobilités mis en place sur son territoire
  - Possibilité de mettre en place un service de conseil en mobilité pour les employeurs et/ou les publics vulnérables, en lieu et place de ses membres
  - Mise en place d'une assistance technique à ses membres pour l'organisation de services de mobilité (mobilités actives, covoiturage, mobilité solidaire, conseil en mobilité ...) ou l'élaboration d'un plan local de mobilité, au bénéfice notamment des communautés de communes



# Feuille de route 2021-2026

## *(en projet)*

### ■ 2021

- Septembre : installation des nouvelles DSP Cars du Rhône et TCL Est Lyonnais
- Octobre : attribution nouvelle DSP Libellule (Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône)

### ■ 2022

- Janvier : Installation du Conseil d'Administration de l'AOM des territoires lyonnais
- 1<sup>er</sup> semestre : Lancement de l'élaboration du Plan de Mobilité sur son ressort territorial
- 2<sup>ème</sup> semestre:
  - Premiers aménagements de l'offre, notamment intégration des services transférés par les communes au réseau de l'AOM des territoires lyonnais
  - Nouvelle billettique TCL



# Feuille de route 2021-2026

## *(en projet)*

### ■ 2023

- Hiérarchisation et restructuration du réseau des Cars du Rhône
- Mise en service du prolongement Métro B à Saint-Genis Laval et réorganisation des lignes TCL et des Cars du Rhône dans le Sud-Ouest de l'agglomération
- Mise en place d'une tarification zonale et éventuellement d'une intégration tarifaire avec le TER sur le réseau TCL? – A définir
- Délibération sur programmation pluriannuelle d'investissements du plan de mandat

### ■ 2024

- Adoption du plan de mobilité de l'AOM des territoire lyonnais

### ■ 2025-2026

- Lignes de bus à haut niveau de service Lyon-Genas
- Lignes express de cars à haut niveau de service – à définir
- Mise en service Tram T10 et lien avec la desserte du Pays de l'Ozon

